



Consultation publique

Projet de règlement P-03-093-1

Règlement modifiant le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis Jarry

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 19 avril 2010, le projet de règlement P- intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du centre de tennis du parc Jarry ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications au Règlement 03-093

Le projet de règlement P-03-093-1 prévoit des modifications aux hauteurs permises dans le plan identifié comme l'annexe B du règlement modifié. La nouvelle hauteur permise serait de 23 m.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 18 mai 2010

Centre 7400

7400 boul. Saint-Laurent

19 h

La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 15 juin 2010 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 10 juin 2010.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 30 avril 2010

Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon,